

"Vitam impendere vero : Consacrer sa vie à la vérité."

VOL. II

CHICOUTIMI 30 NOVEMBRE, 1899

NO 45

"LA DEFENSE"

PHILIPPE MASSON,
Directeur-propriétaire

ABONNEMENT

Un an \$1.00
Six mois 0.50
Strictement payable d'avance.

ANNONCES, 10 centins la ligne pour la première insertion. Insertions subséquentes, 5 centins la ligne.
Conditions spéciales pour annonces à longs termes.

Avis de mariages, mariages, et décès généralement pour les abonnés.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts, à très bas prix.

Toutes communications doivent être adressées à

LA DEFENSE,
CHICOUTIMI, P. Q.

JEUDI, 30 NOVEMBRE 1899.

PENSÉE

Plein de monstres et de trésors, toujours amer quoique limpide, jamais si calme qu'un soufflé soudain ne le puisse troubler effroyablement : est-ce l'Océan ou le cœur de l'homme !

LOUIS VEUILLOT.

Explications

Le service de notre journal aux abonnés est en retard cette semaine par le fait d'une absence de dix jours de la part de notre Directeur que des intérêts urgents avaient appelé à Québec, auprès de sa famille. Celui-ci n'a pu être de retour que par le train arrivé jeudi soir, cette semaine.

A lire, en deuxième page, un article savant et intéressant sur l'histoire de la sténographie, cet art si en vogue aujourd'hui.

Nous accusons réception d'un nouveau journal qui a pour titre "Le Salaberry", et qui est publié à Valleyfield. Le nouveau journal sera conservateur, et M. J.-A.-N. Boyer en est l'éditeur-propriétaire. Succès au nouveau confrère.

Nous regrettons d'avoir omis de signaler, en son temps, le 12e anniversaire de notre confrère le Trifluvien. Ce journal, c'est le bon journal, donnant toujours la note sincèrement catholique. Nous l'adorons, nous le félicitons, et lui souhaitons des jours longs et prospères.

La Semaine religieuse de Québec a donné, sur la guerre du Transvaal, la même note que les journaux officiels du Vatican et les journaux vraiment canadiens-français du Canada. Elle se trouve donc en excellente compagnie. Les échecs de l'Angleterre font perdre la tête à beaucoup d'Anglais.

Dom Benoit publie, dans le Mouvement catholique des Trois-Rivières, des études magistrales sur la question scolaire manitobaine. Bien qu'il traite le parti libéral suivant son mérite, c'est-à-dire fort sévèrement, nous remarquons qu'aucun adversaire ne tente de faire la moindre réponse à l'illustre religieux. C'est que la tâche serait lourde et périlleuse !

Pendant la guerre franco-prussienne, les Anglais qui vivent au milieu de nous n'ont pas caché leurs sympathies pour l'Allemagne. Nous prenons aujourd'hui la même liberté. C'est notre droit, et nous prétendons en user. Notre loyalisme peut parfaitement se concilier avec cette attitude. D'ailleurs il est immoral d'approuver ce que l'on croit injuste. La loyalité n'est pas l'avachissement.

Il y a huit jours, notre distingué confrère l'hon. M. Chapais, directeur du Courrier

du Canada, était l'objet d'une belle démonstration de la part des chefs du parti conservateur et d'un grand nombre d'amis et d'admirateurs. On lui offrait son portrait, dû au pinceau de M. Huot, et un splendide banquet, à l'occasion du titre de Docteur ès lettres que l'université Laval lui a dernièrement décerné. Tous ces honneurs étaient bien dus au littérateur de grand mérite, au patriote enthousiaste, au politicien intègre et au chrétien de haute marque qu'est M. Chapais.

D'après la Vérité, "les catholiques n'ont rien à espérer du résultat des élections" au Manitoba. Cela est possible, mais non certain. Ils ont à choisir entre un chef conservateur, qui ne dit rien de la question des écoles, et un chef libéral, Greenway, lequel proclame qu'il ne changera rien à la législation périculeuse. N'est-il pas évident qu'il faut voter contre ce dernier, qui est aussi l'auteur de ces lois injustes ?

En tout cas, il serait au moins pénible de voir les catholiques contribuer, par leurs votes, à maintenir au pouvoir leur persécuteur Greenway.

Le Tardivel d'autrefois se serait bien aperçu de tout cela !

"La Semaine religieuse de Montréal" se montre excessivement sympathique à l'Angleterre dans la présente guerre," dit le Soleil, mais il se garde bien, et pour cause, d'en donner la moindre preuve. Ne croyez vous pas, lecteurs, que, si la Semaine religieuse de Montréal avait publié la plus petite phrase britishiste, le "principal organe anglais" à Québec ne se serait pas empressé de la citer en gros caractères ?

Ce qu'il veut, le Soleil, c'est de faire croire que les Semaines religieuses de Québec et de Montréal ont des opinions différentes sur la question transvaalienne.

Pour nous, nous n'avons pu trouver, dans la Semaine religieuse de Montréal, un seul mot qui indiquât qu'on vint sympathies dans le conflit sud-africain.

Ne vous vantez pas

On se vante en certains quartiers, paraît-il, d'avoir tué LA DEFENSE.

Pas de bile, s'il vous plaît ! LA DEFENSE vit, elle est viable, elle vivra.

Les générosités, les renoncements, les sacrifices, les immolations qui ont cimenté son existence en ont fait pour le bien, pour la vérité, pour la justice, pour l'Eglise et pour la Patrie, l'une de ces œuvres d'intérêt majeur que les dévouements font vivre à l'encontre de tous les obstacles, de toutes les résistances, de toutes les intrigues et de tous les complots. Or, les dévouements ne sont pas morts. Ils ne meurent pas.

Aussi longtemps qu'il y aura des principes, il y aura de bons journaux pour les affirmer et les défendre. Les principes étant immortels, elle subsistera à travers les âges la race des vaillants qui les proclament et qui combattent pour eux.

LA DEFENSE, nous le comprenons, peut gêner certaines ambitions malsaines. Elle est ici, à son poste, précisément pour les gêner. Le seul et unique service des intérêts publics l'occupe. Elle n'a pas été créée pour flatter des passions et satisfaire des appétits. Que les passions se révoltent, que les appétits s'ameutent ! LA DEFENSE n'est pas faite pour baisser pavillon devant eux. Elle continuera à marcher par droits chemins.

Et elle marchera, qu'on en soit sûr !

Avis à ceux qui voudraient en travers sa marche : bon gré, mal gré, ils livreront passage.

UNE COMMODITÉ

On prend le BAUME RHUMAL en tout temps et partout quand on en a besoin.

Au pays des devins

De la Vérité du 25 novembre : "Sous ce titre : Remarque, on lit dans la Semaine religieuse, de Québec, du 18 novembre :

"Il est des accusations qui cadrent si peu avec le texte du document sur lequel on les appuie, que les esprits superficiels ou irrésistibles sont seuls exposés à les gôber. C'est pourquoi, en pareil cas, le silence de l'accusé est la meilleure manière de témoigner le mépris dont elles sont dignes."

Pendant les longues veillées de novembre, nos lecteurs aimeront sans doute à déchiffrer cette charade.

Les "longues veillées de novembre" achèvent ce soir ; et notre confrère n'a peut-être pas réussi à "déchiffrer cette charade." Venons donc à son secours ! Et expliquons-lui que—comme tout le monde l'a compris—la Semaine religieuse est d'avis qu'elle n'avait pas à prendre la peine de répondre aux récentes attaques de la Vérité et du Soleil, lesquelles ne reposaient sur aucun fondement et ne "cadraient" pas du tout "avec le texte" des articles incriminés.

Ce n'était pas si difficile à comprendre !

Il est évident que, depuis quel temps, notre confrère de N.-D. de Québec a la "compréhension" dérangée.

LE PAPE ET LA GUERRE

On lit dans la Semaine religieuse de Montréal :

"On sait que la guerre est commencée entre le Transvaal et l'Angleterre, M. Chamberlain et ses collègues n'ayant pas obtempéré à l'ultimatum des Boers.

"Avant qu'on en arrivât là, celui qui est sur la terre le représentant du Dieu de paix, le Pape, aurait fait, à deux reprises, de nobles efforts pour empêcher l'effusion du sang.

"Des relations cordiales existent entre Léon XIII et la reine Victoria. Elles remontent au temps où Mgr Pecci quitta la nonciature de Bruxelles, en 1846. Avant de retourner à Rome, il avait visité l'Angleterre et fut reçu en audience particulière par Sa Majesté. Le souvenir de cette entrevue, dont la Souveraine et le Prélat furent également charmés, ne s'effaça de la mémoire ni de l'un ni de l'autre.

"Lorsque le cardinal Pecci monta sur le trône pontifical, la reine Victoria ne fut pas la dernière à le complimenter ; et quand celle-ci à son tour, célébra ses deux jubilé, en 1887 et en 1898, le Souverain Pontife lui envoya, avec ses félicitations, de magnifiques cadeaux. Au début de chaque année nouvelle, la Reine et le Pape échangent leurs vœux par des lettres autographes.

"Dans ces conditions, Léon XIII crut pouvoir écrire à sa royale amie pour plaider auprès d'elle la cause de la paix. On ne doute pas que Victoria n'ait été touchée de cette démarche, mais elle répondit que, quels que fussent ses sentiments personnels, il était hors de son pouvoir d'intervenir et d'empiéter sur les privilèges de ses ministres constitutionnels. Une seconde tentative du vénéré Pontife se heurta au même obstacle."

Le Soleil voit, dans ces remarques, un témoignage de sympathie donné à l'Angleterre par la Semaine religieuse de Montréal.

C'est de l'idiotisme pur ou de la canaillerie.

"La colonisation"

Un magnifique volume illustré de cent-cinquante-trois pages vient d'être publié sous la direction de l'honorable Adélaïde Turgeon, commissaire de la colonisation et des mines. Il contient mille renseignements précieux pour l'œuvre de la colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé. C'est une œuvre de patience et de laborieuses recherches qui rend, par elle-même, un éclatant témoignage au mérite de son auteur, M. Eugène Rouillard. Nos félicitations.

Une amélioration

A la demande de M. Jos. Girard, M. P., M. J.-G. Scott a consenti à faire préparer pour faciliter le transport des viandes fraîches à Québec, un char avec crochets qui laissera Chicoutimi tous les mercredis pour Québec, depuis le 22 du courant jusqu'au 31 janvier prochain.

Cette amélioration était rendue nécessaire, vu le grand nombre de porcs élevés au Lac-St-Jean pour le bacon, sous la poussée de M. Girard, et sera d'une grande utilité pour tous les cultivateurs de la région.

Après les tarifs spéciaux obtenus par le même homme pour l'exportation des produits agricoles, cette nouvelle amélioration prouve qu'il est bon d'avoir des députés habitants de temps en temps. L'envie du Sénat ne ramollit pas, et ils ont le temps de surveiller les intérêts de leurs commettants dans le sens le plus pratique.

Envoyons donc des habitants à la Chambre ; il n'y en a pas assez.

UN HABITANT
du Lac-St-Jean.

L'antibritishisme à Québec

On nous communique les extraits suivants d'une lettre d'un Québécois :

"Tu pourras dire qu'il y a du "sang latin" dans la bonne vieille cité de Québec malgré toutes les lavures anglo-saxonnes qu'ont essayé d'y mettre les échantillons britanniques, et il n'y a pas d'apparence que l'hiver de 1899-1900 va le congeler, quelque froid que nous puissions avoir, à quelque degré que puisse baisser le thermomètre Pacaud-Fitzpatrick et quel qu'oblique que soient les rayons du "Soleil." Ah ! "le Soleil," il porte bien mal son nom surtout cette année, n'est-ce pas ? Jamais, non jamais, journal canadien-français n'a courbé l'échine aussi bas devant ceux qui nous traitent de races inférieures, et comme le dit admirablement l'Événement, "il a pratiqué l'aquelles-pattisme, avec autant de cynisme et d'esclavage, c'est d'autant plus révoltant qu'au commencement de cette guerre non-Soleil ne tarissait pas d'éloges sur le brave petit peuple de l'Afrique-Sud et publiait une longue liste de victoires des Boers contre les Anglais. Puis, soudain, crac ! Ce qui était blanc est devenu noir et ce qui était noir est devenu blanc. En voyant cette volte-face personne n'en voulait croire ses yeux.

Evidemment, personne ne voulait dans des circonstances si difficiles, où les cris de "déloyaux" retentissaient d'un bout à l'autre du Dominion à notre adresse, personne ne voulait faire de sentimentalisme intempestif mais dans cette affaire il fallait au moins garder "ce silence et cette froideur glaciale des peuples qui sont le châtiment des rois et des parlements. Dieu merci ! Il n'y a que le Soleil qui s'est déshonoré dans cette affaire et a interprété faussement et cyniquement les sentiments canadiens-français ; les autres ont au moins gardé une certaine réserve. Dieu merci ! un député a eu le courage de protester et de remettre son mandat, et je crois qu'à la prochaine session fédérale ça va être intéressant d'après l'opinion de ceux qui connaissent Bourassa.

"Nos bons petits "Jingés," ils vont prendre ça chaud, avec le petit fils du défunt Papineau. Oui, la prochaine session va être d'un grand poids dans la balance de nos destinées nationales. "Nous avons le fait accompli : le principe va se décider :

Que les mânes de nos illustres aïeux, que les ombres des Papineau, des Morin, des Bédard, des Lafontaine, des Cantier, et des Chapleau, qui errent dans les sombres corridors du parlement, nous protègent et nous guident. Qu'ils conseillent et protègent surtout nos représentants du peuple !

Maintenant quant à l'enthousiasme délirant qui a accompagné le départ de notre célèbre contingent, "c'est de la pure blague" généralement parlant. J'assistais moi-même à tout cela. Il y avait là une foule immense, et par-ci par-là quelques petits battements de mains, quelques petits hurrahs qui ne duraient pas et qui partaient de groupes anglais venus des quatre vents du ciel. La foule, la grande foule, le peuple, ce grand peuple, celui qui ondule, qui gronde et qui mugit, était morne, triste et silencieux. Il regardait ces mille soldats avec des yeux de pitié mêlée d'admiration. Point de ces frissons magnétiques, point de ces acclamations unanimes et délirantes qui s'échappent malgré nous de notre poitrine en voyant passer au son du tambour et des fanfares guerrières, l'image de la Patrie, les soldats, le drapeau.

H. X.

M. LOUIS FRECHETTE

ET LA

LANGUE FRANÇAISE

V

"Assaut et batterie" vient de subir un nouvel assaut, et il menace de mourir, à ce que dit M. Fréchette qui lui en veut beaucoup. Mais pourquoi lui en veut-il ? Aurait-il eu quelque jour à démêler avec lui ? Pas que nous sachions tous du moins.

Quoi qu'il en soit, pour expliquer sa haine, il dit que la locution est un affreux anglicisme. Mais, dans quelque sens que l'on prenne ce mot, elle n'est pas du tout un anglicisme, et, si elle constituait un idiotisme quelconque, ce serait plutôt un gallicisme : elle est composée de mots bien français et sa tournure est d'un français sans reproche. En vérité, ce serait dommage qu'elle mourût en effet.

Mais enfin pour quel crime serait-elle donc condamnée à mourir ? Elle rend exactement la locution anglaise correspondante, il est vrai—si celle-ci elle-même n'est pas une traduction de la nôtre.—

Mais toutes les langues s'entretendent sans se donner la mort, et une traduction est toujours d'autant plus louable et louée qu'elle rend mieux l'original. Le substantif du verbe assaillir est même très beau avec son air de jeunesse, malgré les siècles qu'il a vus tomber dans le néant, et il peut se vanter de n'avoir jamais été attaqué jusqu'à ce jour. Reste le mot batterie qui serait peut-être devenu hors d'usage dans le sens de coups frappés. Cette raison ne serait pas fondée ; mais semblable solidement établie que je répondrais encore avec M. Littré : "Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer tout vivants des termes qu'on croyait enterrés depuis longtemps. En second lieu, c'est la possibilité qu'un terme vieillisse revienne effectivement à la jeunesse ; plusieurs mots condamnés par l'usage ou par un purisme excessif sont rentrés en grâce ; et il n'est besoin ici que de rappeler sollicitude que les puristes Philaminte et Bélise trouvent puant étrangement son ancienneté." Un autre mot célèbre, entre plusieurs autres, est l'adjectif collectif maint si dédaigneusement prosaïque par Vaugelas et Ménage, défendu par La Bruyère, et aujourd'hui en pleine vogue.

Ce ne sont pas ces réveils, ou ces rentrées en grâce de certains mots temporairement négligés par la mode ou condamnés par quelque Philaminte, non plus que les acquisitions convenables que l'on fait, qui nuisent à la langue, qui la décolorent, l'appauvrissent et la rendent plus difficile à parler, en résultent-il cinq ou six termes pour dire la même chose. Et ne vaut-il pas mieux conserver ce que nous avons—malgré les prises des Anglais—et renouveler ce qui vieillit que d'aller chercher en Angleterre des mots qui ne se prononcent, à l'état natif qu'on leur veut, que par une langue anglaise et déparent jusqu'à la face matérielle de nos écrits avec leur physiologie tectonique ? C'est cela que M. Remy de Gourmont demande à la gent décadente. Mais allez-y donc avec des nez à la Philaminte, avec des adeptes quand même pour crier aux gens crédules que ça pue.

M. Fréchette soutient encore effectivement la doctrine qu'il a prêchée naguère par la voix des journaux, que la part des Canadiens est de porter la queue, sans pouvoir oser plus sous peine d'aller à répondre du crime de lèse-langue. Mais quoi ! Est-il donc essentiel de demeurer en France

pour être Français et de langue française ? Eh bien ! je prétends que non, et j'affirme que, sous le rapport du langage, le Canada français vaut plus que largement la Gascogne ou la Provence, y compris ce bas Var que M. Raoul Rinfret a si comiquement perdu de vue dans sa campagne contre la "bavaroise." D'ailleurs, si ce n'est pas au Canada français de mettre des pierres à l'édifice de la langue, c'est encore moins à lui d'en ôter.

Il y a bien aussi l'"assaut grave" et l'abominable "assaut indécent" à faire disparaître, selon M. Fréchette. Et pourquoi ? C'est sans doute parce qu'ils cadrent, eux aussi, l'idée juste comme leurs correspondants anglais, que l'anglais et le français sont la traduction littérale l'un de l'autre. Mais ce n'est pas un crime qui leur vaille la peine de mort, dira-t-on. Eh oui ! M. Fréchette appelle cela un anglicisme ; en conséquence il faut dire, au lieu du premier, "coups et blessures," et en effet, c'est bien cela qu'on dit en France. Bon ! c'est parce qu'on est plus précis au Canada qu'en France. L'expression "coups et blessures" ne comporte pas nécessairement qu'il a été commis un délit, un fait punissable, n'est-ce pas ? et ce mot assaut le comporte. Les annales judiciaires ne sont pas muettes là-dessus.

L'abominable "assaut indécent" n'est point parfait, sans doute ; mais on n'a pas encore trouvé mieux, et la raison de son imperfection est dans le besoin d'euphémisme en semblable matière. L'exprime au moins qu'il y a eu victime, ce que ne fait pas "attentat à la pudeur." Ce dernier, suffisant quand personne n'a été assailli, devient trop vague dans les cas ordinaires, où il ne vaudrait qu'allongé d'un complément, comme, par exemple, "sur un enfant." Si l'on ne me comprend pas, qu'on s'en remette encore aux annales judiciaires. Quant à "attentat aux mœurs", il est si vague qu'il ne vaut rien du tout. Le mot mœurs veut dire tant de choses différentes !

Il n'y a aucunement lieu de s'étonner de ce que les lexicographes n'ont pas encore enregistré le mot principal, boucane, tandis qu'ils ont déjà tous ses dérivés, boucan, boucanage, boucaner, et boucanier avec une extension de sens. C'est qu'ils ont trouvé ces dérivés dans les auteurs et qu'ils n'y ont pas trouvé le mot principal. Il est à remarquer que les écrivains qui les ont employés l'ont tous fait en parlant des choses de l'Amérique, et en particulier du Canada. Lorsque l'enregistrement de boucane se fera, ils lui attribueront, comme à ses dérivés, le caractère pour origine ; car le caractère semble la langue-mère de presque tous les dialectes américains. Le mot existait chez les tribus qui peuplaient le Canada à l'arrivée des Français. Il est excellent, et moins propre à tacher la langue et la gorge que certains mots anglais qu'on tient à garder tout bruts.

Ce n'est pas en vain qu'on se donne de la peine pour établir une différence entre laisser et quitter, car il y a une nuance réelle de l'un à l'autre. Les meilleurs auteurs, à la vérité, ont souvent négligé de s'en préoccuper ; mais il est remarquable que dans ces cas ils paraissent avoir surtout consulté l'oreille. Quoi qu'il en soit, appuyé sur les nombreux exemples que j'ai sous les yeux et sur l'étymologie des deux mots, on peut formuler la règle suivante et la suivre, hors les cas où l'on voudrait éviter une cacophonie. Laisser—venant du latin laxare, lâcher, relâcher—peut se dire dans tous les cas ; s', quitter

—venant de l'adjectif quitte et signifiant étymologiquement "tenir quitte"—c'est laisser avec l'idée d'abandon final. "J'ai laissé la ville" signifie simplement que je m'en suis éloigné, le reste est à faire de contexte. J'ai quitté la ville" veut dire que je m'en suis éloigné définitivement, que j'ai cessé de l'habiter. Si cette règle n'est pas claire, qu'on apprenne et comprenne celle de M. Fréchette.

A propos de la prononciation du mot fat, M. Littré, qui était lui-même de l'Académie, remarque que plusieurs ne prononcent pas le f, et il ne voit aucune raison pour ne pas prononcer fat comme rat, pat, etc.

Les Canadiens disent bien, et les Français aussi, quand ils disent "boire à même la bouteille." Cornelle a dit comme eux : "Cherches-tu de la joie à même mes douleurs ?" C'est la bonne manière de parler, d'après les dictionnaires. Cependant, "à même de" n'est pas une faute ; il n'est que vieilli et beaucoup plus rare.

FIRMIN PARIS.

Mgr Brunault

Il y a quelques jours, les Missions catholiques de Lyon nous apportaient la nouvelle de l'élevation à l'épiscopat de M. l'abbé J.-S.-H. Brunault, directeur du petit séminaire de Nicolet.

Mgr Gravel, dont le nouvel élu devient le coadjuteur, a depuis confirmé l'exatitudo de cette information par un télégramme adressé aux évêques de la Province.

Nous félicitons le vénérable évêque de Nicolet d'avoir obtenu du Saint-Siège un auxiliaire sur lequel il pourra se décharger d'une partie de ses labeurs ; et nous espérons vivement que, en lui accordant l'aide qu'il demandait, la Providence entend le conserver pendant de longues années encore à l'estime et à l'affection de ses confrères dans l'épiscopat et de tout son clergé.

A l'évêque élu, qu'il nous soit permis aussi d'offrir l'expression respectueuse et bien cordiale de nos félicitations et de nos hommages.

Les talents, les vertus et la distinction exquise que tous se plaisent à lui reconnaître font augurer beaucoup de bien de son entrée dans la carrière épiscopale.

Mgr Brunault s'est distingué jusqu'ici par une connaissance étendue des belles-lettres et des sciences, comme professeur au collège de Nicolet, où il enseigna avec un rare succès, après y avoir fait de brillantes études classiques.

Dans les fonctions de directeur au même séminaire, et dans le ministère paroissial qu'il a exercé à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, sa sagesse administrative, son habileté à conduire les âmes et l'éloquence de sa parole ont toujours été hautement appréciées.

Sa science théologique a reçu, à Rome même, la consécration officielle des titres académiques les plus élevés.

Mgr Brunault est né au diocèse de Saint-Hyacinthe, dans la paroisse de Saint-David, en 1857. Son excellente mère vit encore ; elle s'est retirée chez un autre de ses fils, M. l'abbé C. E. Brunault, recteur de l'église Notre-Dame à Holyoke, aux Etats-Unis. Trois des sœurs de Mgr Brunault font partie de la congrégation des religieuses de la Présentation. Que toute la famille veuille agréer nos meilleurs compliments, à l'occasion de l'heureux événement dont le ciel vient de le bénir. La Semaine religieuse de Montréal.

Histoire de la sténographie

On a voulu induire du psaume 48, cité par Kopp, lingua mea calamus scribae velociter scribens (la plume de l'écrivain écrivait plus vite que ma parole), que du temps de David on était parvenu à suivre la parole en écrivant. Mais Kopp, qui attribue à la suppression des voyelles la vitesse de l'écriture, à laquelle il est fait allusion dans ce psaume, ne dit pas si cette écriture était universellement pratiquée, ou si elle n'était que par un petit nombre de personnes.

Quoi qu'il en soit, il est généralement reconnu que les poètes avaient une écriture secrète à laquelle Rabbi-Nathan a donné le nom de Notariaton, du mot latin Notarius, et qui consistait à n'écrire que la lettre initiale ou la lettre finale du mot.

On rapprochait ensuite ces initiales ou ces finales, et il résultait de ce rapprochement des membres de phrases d'autant plus difficiles à deviner que l'on pouvait à volonté placer les lettres suivant tel ou tel ordre. Une telle écriture, bien qu'infinitement rapide, n'a sans doute rien de commun avec la sténographie proprement dite, mais elle est une preuve du besoin que l'on a éprouvé dans tous les temps d'écrire aussi vite que l'on parle.

L'opinion que la sténographie a été connue des anciens Egyptiens nous paraît hasardée, car les signes hiéroglyphiques ou démotiques dont se servaient les prêtres de l'Egypte pour la transcription de leurs livres sacrés, sont loin par leur nombre et leurs contours compliqués de répondre à la simplicité et à la brièveté des caractères sténographiques.

Sans connaître d'une manière précise les procédés sténographiques ou oxygraphiques des Grecs, ni l'époque à laquelle ils commencèrent à être mis en usage, nous savons que c'est à l'aide de la sténographie que quelques-uns des discours de Socrate ont été recueillis et transmis jusqu'à nous.

Il ne nous reste plus que deux monuments de cette écriture dont l'un est à la bibliothèque du Vatican, l'autre à la bibliothèque de Paris.

Le premier contient les œuvres de Denis l'Aréopagite, le second la rhétorique d'Hermogène, et quelques morceaux détachés.

D'Athènes, la sténographie passa à Rome et y devint, du temps et par l'influence de Cicéron, non seulement un art à la mode, mais une profession aussi avantageuse qu'honorable. Tiron, affranchi de Cicéron, et qui sut mériter toute la confiance et l'amitié de son maître, fut le plus célèbre des notarii romains. Il paraîtrait cependant que la sténographie était loin alors d'avoir le degré de perfection qu'elle a atteint depuis cinquante ans; car, pour ne rien perdre d'un grand discours de Caton, Cicéron plaça plusieurs notaires ou sténographes dans différents endroits du Sénat.

Jules César écrivait en caractères sténographiques. Saint Cassien, qui vivait sous l'empire de Diocèse et de Valérien, était maître de sténographie. Ayant été condamné à mort parce qu'il ne voulait pas sacrifier aux idoles, il fut livré à ses élèves qui le tuèrent à coups de stylets. Varon doit être compris parmi les abréviateurs, car il n'a vraisemblablement pas écrit ses 400 volumes en écriture ordinaire.

Auguste se rendit habile dans la méthode abrégative de Tiron. Il n'en fallait pas davantage pour faire triompher l'art des préjugés que pouvaient lui opposer l'ignorance et la paresse. Encouragée par Mécène et par tout ce qu'il y avait de plus illustre à Rome, la sténographie y devint bientôt à la mode et se répandit dans toutes les classes de la société. En peu d'années, on compta jusqu'à 300 écoles où l'on enseignait les notes tironiennes.

Cette écriture abrégative a puissamment contribué à multiplier les nombreux et excellents ouvrages qui ont été publiés de cette époque. Tous les hommes célèbres de cette époque avaient des secrétaires sténographes. Plus de Jeune associa constamment des notaires à ses travaux. Il n'entreprit jamais de voyage sans être accompagné d'un secrétaire capable de suivre la parole en écrivant.

Parmi les notaires qui ont modifié les notes de Tiron, il faut citer Sénèque le Rhétor qui porta à cinq mille le nombre des mots arbitrairement écrits, et saint Cyprien, qui en ajouta huit mille autres.

Après avoir fait partie de l'éducation dans les beaux jours de Rome, la sténographie s'éclipça avec la décadence des lettres et la perte de la liberté. Du Sénat et du Forum où elle devenait inutile, elle passa dans les temples des chrétiens et y partagea d'honorables persécutions. C'est à la sténographie que nous devons les Actes des martyrs, les ouvrages de saint Jérôme qui n'avaient pas moins de dix secrétaires, ceux de saint Augustin qui avait huit sténographes. Saint Chrysostome se servait habituellement de sténographes pour accélérer ses travaux.

L'usage de la sténographie, si utile aux Pères de l'Eglise, se perdit peu à peu, et disparut entièrement sur la fin du dixième siècle.

C'est au savant abbé Tritème que la sténographie doit d'avoir été retirée de la nuit où elle était plongée.

A l'exemple de Tritème, des savants parmi lesquels il faut distinguer Groléus, Forta, Pierre Amon, Carpentier et Kopp, se sont livrés à un examen des notes tironiennes, qu'ils ont commentées. Ils ont publié des alphabets tironiens entièrement différents.

Après avoir pris la sténographie à son origine et l'avoir suivie jusqu'à sa disparition, il nous faut dire un mot sur sa renaissance dans le seizième siècle.

Les peuples modernes ont plus travaillé à son perfectionnement que les peuples anciens. L'ouvrage de Mancanley, le premier écrit en anglais qui ait traité de cette matière, a été suivi d'une foule d'autres qui se sont succédé rapidement. L'Angleterre compte plus de quarante auteurs de méthodes, qui toutes, plus ou moins, ont contribué à nous donner une écriture infiniment préférable à celle des Romains. Sous le règne de Louis XIII, l'abbé Causard publia le premier ouvrage qui ait paru en France sur la sténographie. Il était intitulé: L'Art d'écrire aussi vite qu'on parle.

Un ouvrage plus remarquable parut en France en 1776; c'est la Tachygraphie de Coulon de Thévenot. Malheureusement, la tachygraphie presque aussi exacte, à l'orthographe près, que l'écriture ordinaire, a le défaut de n'être pas assez rapide, et se trouve ainsi à ne pas remplir le but de son auteur.

De toutes les méthodes que nous avons citées et d'une foule d'autres que nous passons sous silence, celle de Samuel Taylor, qui parut sur la fin du dernier siècle, eut la vogue la plus méritée et la plus soutenue. Taylor supprima les voyelles médiantes qui faisaient le désespoir de ses prédécesseurs, et obtint par là une rapidité presque double de celle que l'on avait obtenue avant lui.

Aussi la jeunesse se précipitait-elle en foule dans les universités d'Oxford, d'Ecosse et d'Irlande pour y suivre ses leçons. On peut dire que Taylor opéra dans l'art abrégatif une véritable révolution.

Adaptée à la langue française par Pierre Bertin, la sténographie de Taylor fixa l'attention publique, et fit éclore une foule de systèmes sous mille titres différents.

Cette méthode a été plusieurs fois corrigée et notablement modifiée. Le jaune se teint vert, servez-vous des teintures Magnétiques pour obtenir les meilleurs résultats

HOTEL CHICOUTIMI JOS. NERON, PROPRIÉTAIRE

EN FACE DU CHATEAU-SAGUENAY

Salles d'échantillons

Cinquante-quatre chambres

C'est une imposition que d'offrir une imitation inférieure quand on demande le

PIN ROUGE du SUD du Dr HARVEY

Chs-N. DUMAIS Agent d'assurances ROBERVAL

Representant: CONFEDERATION LIFE

Taux réduits

Wallace College 42 Mountain Hill QUÉBEC

VOITURES A VENDRE

Venant des meilleures Fabriques

A vendre aussi

Aimé Bolly MAITRE-CHARRÉTIER

Les Maisons Suivantes DE MONTREAL

MEUBLES et Matelas

PAPETERIE, Enveloppes, etc.

PATENTES

REMINGTON TYPEWRITERS

Pour Contracteurs

VIN SAINT-LEHON

Maisons Suivantes DE MONTREAL

MEUBLES et Matelas

PAPETERIE, Enveloppes, etc.

PATENTES

REMINGTON TYPEWRITERS

Pour Contracteurs

BIERE ET PORTER

India Pale Ale

Porter de John Labatt

Henri Martin & Cie

CARTES D'AFFAIRES

J.-A.-S. LAPOINTE, L. L. L.

L. G. BELLEY, L. L. B.

L. ALAIN, L. L. B.

Dr ARTHUR LANGLOIS

Dr D. WARREN

C. SIMARD HORLOGER

E.-X. TARDIVEL

IMPRIMERIE ELECTRIQUE

LA DEFENSE

IMPRESSIIONS COMMERCIALES DE TOUTES SORTES

CATALOGUES, PAMPHLETS, FACTUMS

Prix modérés

Imprimerie de La DEFENSE

BUREAUX ET ADMINISTRATION

Rue Racine

Ateliers RUE RACINE

FEMMES FATIGUEES M. JOSEPH FOURNIER, Petite Madeleine, Co. Gaspé. MME CELINA BOURDEAU, Boite 81, Somersville, Conn.

Nouvelle Annonce intéressante pour les cultivateurs et le public en general

Les Rigoles

Voitures!!! Voitures!!!

Boutique de Forge

Thomas Perron, Forgeron et Agent Général

DEBARASSEZ VOS LITS DES PUNAISES

POISON LIQUIDE DE LYONS

UN AUTRE TMOIGNAGE

Mgr L'Archeveque de Québec

A. Toussaint & Cie

40 et 42 Rue St-Paul QUEBEC

L'Union Franco-Canadienne

Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixe et d'économie sociale

Approuvée et fortement recommandée par TOUS NOS SEIGNEURS ARCHEVEQUES ET EVEQUES

Prix modérés

Imprimerie de La DEFENSE

BUREAUX ET ADMINISTRATION

Rue Racine P. MASSON, Propriétaire

VIN DE QUININE DE CAMPBELL Rend le sommeil et l'appétit pour les invalides

Vin de messe "SAINT-NAZAIRE"

VINS LITURGIQUES

UN AUTRE TMOIGNAGE

Mgr L'Archeveque de Québec

A. Toussaint & Cie

40 et 42 Rue St-Paul QUEBEC

L'Union Franco-Canadienne

Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixe et d'économie sociale

Approuvée et fortement recommandée par TOUS NOS SEIGNEURS ARCHEVEQUES ET EVEQUES

Prix modérés

Imprimerie de La DEFENSE

BUREAUX ET ADMINISTRATION Rue Racine P. MASSON, Propriétaire

Caisse de dotation de \$500, \$1000 ou \$2000

AYEZ LA VALEUR DE VOTRE ARGENT ET FUMEZ LE

A FUMER



A CHIQUER

1/5 DE LIVRE POUR 5 CENTS

Conservez les **COUPONS** qu'il y a dans les paquets, car ils ont de la valeur.

BUREAU : 22, Rue St-Pierre, Quebec.

FEUILLETON Les Ouvriers

No. 22
XXXIII
LE PAUPERISME ET LA BOURGEOISIE.

—Spectacle lugubre, dit-il le premier, aspect navrant pour quiconque porte un cœur d'homme dans sa poitrine ! Et songer que c'est là le sort de la plupart des ouvriers de nos grandes villes ! Songer que ces infortunés se comptent par millions au sein de notre belle France ! Songer qu'ils sont de notre chair et de notre sang ! O mon ami, vous me demandez mon opinion sur ce sujet qu'elle son formulée en un mot, en un seul : Anathème ! Anathème au siècle qui voit et souffre de telles misères ! Anathème à l'ordre social qui les engendre !

—Dieu seul, Rousseau, a droit de lancer l'anathème ! L'homme peut accepter la malédiction : jamais la donner. Bien des fois, dans mes heures de réflexion, et dans mes nuits sans sommeil, j'ai cru entendre Dieu lui-même formuler comme vous ces redoutables arrêts. Puisse-t-ils ne jamais s'accomplir !

—Puisse-t-ils s'accomplir bientôt ! Je comprends d'aujourd'hui seulement la juste indignation de ces hommes qu'on croit assez stigmatiser en les qualifiant de révolutionnaires, et qui ne sont au fond que les artisans de l'humanité. Oui, il est temps de réformer ces abus. De tels maux appellent de grands remèdes.

—Et ces remèdes, mon ami, ne viendront pas de la main de l'homme. Bien aveugle qui ne ces capers, ces profonds ulcères attachés aux flancs de la société, mais bien plus aveugle qui n'en voit pas les causes. Mille fois

aveugle surtout celui qui attend leur guérison de la sagesse humaine. C'est la main de Dieu que ces douleurs réclament, et non celle de l'homme. Je m'étonnerais qu'un esprit aussi droit que le vôtre ne comprit pas une vérité palpable.

—J'attends cette révolution dernière qui ne sera plus un misérable jeu d'intrigues, la substitution d'une race idiote à une race usée, mais la refonte totale des institutions humaines, le redressement vrai des griefs, et l'équilibre réel des maux et des biens de l'humanité.

—Louis de Semblance ne pût s'empêcher de sourire du ton de confiance avec lequel Rousseau appuyait sur ces derniers mots.

—Vains rêves, mon ami, si vous croyez jamais à leur entier accomplissement ; folie surtout, si vous l'attendez de vos hurleurs de libéralisme, de vos aboyeurs de clubs. De tels hommes peuvent bouleverser la société, mais non la réformer. Dieu est trop jaloux et trop sage pour livrer son œuvre à l'empirisme de quelques cervelles en guerre ouverte contre lui. Le mal que nous déplorons est le fait de tout le monde il a une cause profonde ; il exige avant tout de grands châtements, et ces châtements viendront. Cette civilisation dont on était si fier, s'effraie aujourd'hui de ses fruits : elle recule, elle tremble... Laissons d'abord passer la justice de Dieu.

—Voilà votre point de vue et voici le mien : La terre se secoue pour renverser tous les despotes, et niveler toutes les conditions. La nature, pour la première fois, va voir ses vœux maternelles remplies : l'homme sera enfin l'égal de l'homme.

—Je sais qu'une secte audacieuse, ardente, poursuit la réalisation de cette utopie. Peut-être bientôt les événements favoriseront-ils ses vœux ; je pressens comme vous un vaste mouvement révolutionnaire qui pénétrera jusqu'aux entrailles de la société.

—Et d'abord secouons les rois. Il y a assez de temps que leur despotisme pèse sur l'humanité. Balayons ces pouvoirs prétendus : le sceptre aujourd'hui, c'est l'instrument de travail.

—Les rois ! il n'y a plus de puis longtemps : car appellerez-vous royautés ces fantômes d'autorité héréditaire, que les peuples méprisent, et qui ne voient plus fumer d'autre ensens que les louanges de quelques courtisans ? Les rois ! ils sont morts, vous dis-je et par leur faute. Ce ne sont pas les ministres, ni les armées, ni l'argent qui leur ont manqué, ce ne fut pas même le dévouement des peuples ; ils ont péri pour avoir méconnu cette loi éternelle, suprême absolue qui règle l'univers ; ils ont péri pour s'être crus élevés au-dessus des hommes pour avoir secoué le joug du Seigneur ; pour avoir outragé l'Église du Christ ; pour avoir substitué leurs caprices aux volontés du Maître. Gardez-vous d'imputer, comme tant d'aveugles, la ruine des trônes à quelques causes secondaires, à des embarras de finances, à des maladresses d'administration ; la source du mal est là.

—Secouons l'aristocratie, de quelque prestige qu'elle s'enveloppe. Choquante inégalité entre les hommes, elle blesse cette sainte loi de la fraternité, qui doit désormais former la base des sociétés.

—L'aristocratie n'existe non plus qu'en souvenir. Elle est tombée avant la royauté, sa tête, ou plutôt par la royauté ; 93, comme le bâton du vieux Tarquin, a abattu toutes les hautes têtes de pavots mais déjà la sève s'en était retirée. Et pourtant, ce fut une grande institution que la féodalité ; nécessaire aux siècles qui la virent, elle forma le noyau de la société ; c'est tant qu'elle puisa sa vie dans le principe chrétien, elle eut un caractère de noble beauté que rien n'égala jamais. Mais, comme toute chose humaine, elle portait

en elle-même le germe de sa destruction : elle périt par ses excès.

—Quoi de plus juste qu'une telle punition ? Ne la déplorez pas : elle fut encore trop faible.

—Je le reconnais avec vous. Mais la justice divine ne s'arrêtera pas en chemin : elle poursuit son œuvre. Il est une autre classe, entrée sur les premières, ou plutôt née de leurs cendres, qui a malheureusement hérité de leurs vices, et qui participera à leurs châtements : c'est la bourgeoisie.

—Secouons donc aussi la bourgeoisie. Race égoïste et oppressive, elle a dédaigné le pauvre, elle lui a refusé place au banquet. Que son tour vienne !

—Prenez garde de n'écouter encore ici que les déclamations et les préjugés. Il ne faut pas rétrécir à un maigre point de vue des questions vastes et profondes. Par-dessus les réclames intéressées du prolétaire, s'élève une voix plus haute, plus digne, qui reproche à la bourgeoisie d'avoir forfait aussi à la loi éternelle : à cette loi invariable, absolue, dont les peuples, pas plus que les rois, ne peuvent s'écarter, sous peine d'effroyables châtements.

—La société, telle que les révolutions nous l'ont faite, se compose de trois éléments bien distincts : le bourgeois, l'agriculteur, le prolétaire.

—Sous le nom de bourgeois, nous comprenons tout ce qui ne vit pas du travail de ses mains. L'agriculteur est l'homme adonné à la culture de la terre. Le prolétaire est l'homme qui n'a rien en propre et vit du salaire ou de l'aumône.

—Cette dernière classe est peu nombreuse jusqu'à présent ; mais elle tend à le devenir, parce qu'elle se recrute sans cesse dans la misère publique. De plus, elle supplée au nombre par l'énergie et l'audace : elle est, sinon la cause, au moins l'instrument de toutes les révolutions.

—L'agriculteur forme un intermédiaire entre les deux étages de

la société, c'est le noyau, la partie la plus solide, et sans contredit la meilleure du peuple français. Généralement religieux, économe, laborieux, l'homme des champs n'a malheureusement pas d'initiative. Il vit pour lui, s'occupe peu d'affaires publiques, et s'accommode de tout, pourvu qu'on le laisse suivre en paix son cercle de travaux annuels. C'est donc à la bourgeoisie qu'appartient la direction des affaires : c'est elle qui forme l'état, le gouvernement, c'est à elle qu'il faut imputer les fautes publiques, et sur elle qu'en doit retomber la punition.

—Qui peut, à moins de fermer les yeux, se dissimuler les vices qui la déshonorent ?

—Et d'abord, elle débute dans la carrière politique par la proscription et le vol. Saisie d'un vertige subit d'ambition, elle renversa tout ce qui la dépassait. Ce fut elle qui, sous le nom de tiers-état, osa dire : La France, c'est moi. Armée du prétexte de l'égalité, elle renversa tout ce que la naissance, le mérite, la richesse, les institutions, avaient placé au-dessus d'elle. Son ambition aveugle ne regarda point aux moyens. Ce fut elle qui confisqua à son profit les immenses propriétés de la noblesse, et osa porter une main sacrilège sur les biens dont la piété des fidèles avait doté le sanctuaire ; elle inventa une monnaie pour déguiser son usurpation sous la forme d'un contrat : elle dressa l'échafaud pour mieux faire taire ses victimes ; inaugurant ainsi sa carrière politique par la violation de la première loi des sociétés, la justice.

—De quel droit se plaindra-t-elle quand le prolétaire se lèvera pour lui dire : Toi qui prêchas l'égalité pour détruire, souffre que l'agilité te fasse des cendres... toi qui l'engraisas des dépouilles d'autrui, souffre d'être dépouillé à ton tour...

—Et encore, si la bourgeoisie eût racheté par des vertus cette tache politique originale. Mais elle est descendue plus bas même que la

noblesse, sa devancière, dans l'oubli des lois de Dieu. Si le grand d'autrefois menait souvent un vicieux, au moins à la fin de sa carrière rouvrait-il les yeux à la lumière, et souvent une conversion éclatante réparait de long désordres. Et puis toujours respirait en lui une dignité, un sentiment d'honneur qui atténuait la laideur du vice. En peut-on dire autant de la bourgeoisie moderne ?

—Depuis que la direction de la société lui est échue qu'elle est sa conduite ? Une soif immense de jouissances matérielles est le fond de son être. Amasser et jouir, la voilà tout entière : faire ses affaires, se procurer du plaisir, pour elle il n'est rien au delà. Cette loi supérieure, divine, éternelle, ce grand Juge des vivants et des morts, cette glorieuse Eglise du Christ, cette fin surnaturelle vers laquelle chaque flot du temps nous pousse, la bourgeoisie y songe-t-elle ?

—Je ne parle ici que de la masse, et ne mentionne point les exceptions. Mais prenez la bourgeoisie des villes et des campagnes ; la bourgeoisie qui administre, qui lit, qui écrit, qui exerce les fonctions publiques, qui siège au gouvernement, qui trône aux académies qui peuplent les théâtres et les cafés, qui fume et danse, qui rédige ou lit les journaux, qui manie le bistouri ou le pinceau ; le rentier, l'artiste, le retraité, le poète, le lion, le dandy, l'oisif, le négociant, tout cet amas d'êtres de toute nature, de tout tempérament et de tout acabit qui résume ce mot générique bourgeoisie, et dites-moi si vous ne les reconnaissez pas plus ou moins dans le tableau que je vais tracer ?

—Qui est-ce qui prend en pitié ce qui fit l'objet de l'administration et du culte de nos pères ? La bourgeoisie.

—Qui est-ce qui s'absente de nos temples, rit de nos cérémonies, dédaigne nos sacrements ? La bourgeoisie.

—Qui est-ce qui déclame contre l'envahissement sacerdotal, inven-

ta et répète les mots de parti-prêtre, de parti épiscopal, de Jésuite, etc... ? La bourgeoisie.

—Qui crie le plus fort contre les ordres religieux ? La bourgeoisie.

—Qui soutient ses votes, de son approbation, de ses écus, un monopole outrageant pour la liberté et dangereux pour la foi ? La bourgeoisie.

(à suivre)

COMMENÇANT LUNDI, le 2 octobre 1899 les trains voyageront comme suit :

DEPART DE CHICOUTIMI pour Roberval et Québec

7.30 A. M.—Express direct, lundi, mercredi et vendredi arrivant à Roberval à 12.15 P. M. et à Québec à 9.50 P. M.

DEPART DE ROBERVAL pour Québec

10.10 A. M.—Express direct, lundi, mercredi et vendredi, arrivant à Québec à 9.50 P. M.

Pour Chicoutimi

4.00 P. M.—Express mardi et jeudi arrivant à 9.10 P. M.

8.50 A. M.—Express, le dimanche seulement, arrivant à 9.00 A. M.

DEPART DE QUÉBEC pour Roberval et Chicoutimi

7.30 A. M.—Express direct (avec char pour le bistouri) —mardi et jeudi arrivant à Roberval, à 6.55 P. M. et à Chicoutimi, à 9.10 P. M.

6.00 P. M.—Express direct (avec char pour le bistouri) le samedi seulement arrivant à Roberval à 5.55 et à Chicoutimi à 8.00 A. M. le dimanche matin.

30 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominatifs.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leur famille et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des maisons ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminal rue St-André, à ALXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Québec, septembre 1899.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHICOUTIMI

Séance du 28 novembre.

Le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière séance qui sont adoptées. M. le Président après avoir expliqué que la Chambre n'a aucune couleur politique et que tout ce qui s'y fait ne doit avoir d'autre but que de promouvoir les intérêts du district et en améliorer le commerce en servant du talent et de l'influence de tous les citoyens à quelque parti politique qu'ils appartiennent, dit que cette assemblée est convoquée dans le but de discuter, entre autres choses, la question du service des malles qui est très défectueux et que la Cie du Chemin de fer pourrait améliorer s'il n'était dans son intérêt de donner un aussi mauvais service que possible dans le but de forcer les citoyens de toutes les localités à demander pour elle les subsides qu'elle convoite depuis longtemps. Le président ayant invité M. P.-V. Savard à adresser la parole celui-ci expliqua la position de la Cie du Chemin de fer. Il lit une lettre de M. J.-G. Scott dans laquelle il est fait un exposé du trafic d'hiver qui démontre une perte d'environ \$13000.00 pour l'hiver dernier ; il ajoute que le chiffre de l'hiver dernier est le meilleur qui ait été obtenu, il croit que ce déficit diminuera cet hiver et continuera à s'améliorer jusqu'à ce qu'enfin la Cie puisse se passer de l'aide qui lui est maintenant si nécessaire. M. Savard dit qu'il s'est activement occupé de la solution de la difficulté maintenant devant la Chambre et qui l'intéresse personnellement. Il a fait, dit-il, plusieurs voyages à Ottawa avec le gérant et secrétaire du chemin de fer dans le but d'obtenir du gouvernement de l'argent ou des promesses de subsides pour l'an prochain, mais il n'a pu réussir malgré les bonnes dispositions du premier ministre. Il allègue que le ministre intéressé, M. Mulock, a toujours refusé son concours donnant pour raison que son département était déjà en déficit et que malgré cela on venait d'adopter le système postal à deux sous. M. Savard affirme qu'il est convaincu que pour cette année, il n'y a aucun espoir de pouvoir obtenir du secours du gouvernement. En retour il dit que si c'est le désir de cette chambre, il se fait fort d'obtenir le départ du train le dimanche soir dès dimanche prochain, il en a d'ailleurs déjà la promesse de M. Scott.

M. Savard proteste de ce que on veut faire une question politique de cette question de service postal et il suggère que la Chambre proteste contre le procédé du Journal qui a publié une lettre qui lui était personnelle avant que lui-même ait jugé à propos de la rendre publique. M. Savard termine en promettant son appui à la Chambre si celle-ci veut l'appuyer loyalement. M. Dubuc dit que la Chambre de Commerce est et entend rester ce qu'elle doit être, entièrement neutre en politique, elle ne doit pas se faire l'instrument d'aucun parti. Il constate avec plaisir qu'aucun des membres de cette Chambre n'est engagé dans le procédé que l'on reproche au Journal, procédé qui n'est approuvé probablement par aucun membre. Il suggère certains moyens d'obtenir du gouvernement les subsides nécessaires pour l'amélioration immédiate du service postal et demande au député s'il croit que ces moyens ne peuvent être essayés. M. le député répond que la somme de \$8000. qu'il a obtenue après beaucoup d'instances de sa part et de celle de M. Scott l'ont été à peu près en la manière indiquée par M. Dubuc. C'est-à-dire que cet argent ne provient pas du fond du département des postes, mais du département de la Colonisation pour améliorer le service de la malle. Il fait remarquer que le mal vient d'un peu partout et que nous n'aurions pas tant à nous plaindre si la Cie du Chemin de fer remplissait tous ses engagements, car alors le service de chaque jour se serait continué jusqu'au premier de décembre pour recommencer le premier avril.

M.P.-V. SAVARD

M. P.-V. Savard a intenté contre LA DÉFENSE une action en dommages au montant de cinq mille piastres. Dans cette action le député de Chicoutimi se plaint de notre article en date du 16 novembre et il allègue, entre autres choses, que nous l'avons attaqué dans sa vie privée et comme citoyen, père de famille et catholique pratiquant.

M. Savard interprète mal notre article. Nous avons apprécié sa conduite publique et comme homme politique, c'était notre droit et nous entendons nous défendre et plaider la vérité des faits sous ce rapport. Mais nous n'avons pas entendu attaquer, nous n'avons pas attaqué M. Savard autrement. Le domaine de la vie privée est sacré pour nous et nous tenons à déclarer publiquement que nous protestons contre toute autre interprétation de notre article que celle-ci.

Nous n'avons pas même songé à juger M. Savard autrement que dans sa conduite politique et comme homme politique. Nous n'avons pas un mot à dire contre M. Savard dans sa vie privée. Elle n'est pas de notre ressort et, du reste, nous n'y connaissons aucune tache. Ce point étant réglé, nous allons rencontrer M. Savard sur le seul terrain où nous l'avons jugé, et les tribunaux décideront.

SAVARD vs MASSON

Dans cette poursuite en libelle instituée par M. Savard contre LA DÉFENSE, M. Simon Lapointe, avocat, a comparu et agira en qualité de procureur pour nos intérêts. L'honorable Louis-Philippe Pelletier, dirigera notre cause en qualité de Conseil.

DEMENTI

Le "Journal" aurait pu se dispenser de nous livrer au ridicule en disant FAUSSEMENT, dans son numéro d'aujourd'hui, que, la semaine dernière, nous avons inséré dans notre colonne intitulée "Nouvelles ecclésiastiques" un entrefilet concernant la "Cie de Pulpe." La vérité, c'est que l'article en question se trouvait dans la colonne intitulée "A travers Chicoutimi." "On dit," ajoute-t-il, "que M. Gosselin serait l'auteur de cet entrefilet." La vérité, c'est que M. Gosselin n'a jamais écrit ni inspiré une seule ligne de la DÉFENSE.

Des faussetés de ce genre ne sont pas propres à faire coter bien haut la valeur des "10 colonnes de matière à lire qui sont de la rédaction ordinaire" du Journal. Il y a eu aussi autrefois des "on-dit" tendant à insinuer que M. L.-G. Belley écrivait lui-même

ou inspirait quelques entrefilets de la DÉFENSE. M. Belley, qui sait mieux que personne à quoi s'en tenir sur la vérocité de ces insinuations, a donc mauvaise grâce à donner crédit à des "on-dit" analogues sur M. Gosselin ou sur d'autres.

Après discussion il est proposé par M. P.-V. Savard, secondé par M. L. Alain et unanimement adopté que :

Vu qu'il est impossible que le conseil de ville de Chicoutimi accorde un privilège de dix ans à la Cie qui exploite le téléphone : vu que cette Compagnie représentée par MM. Dubuc et Guay s'engage à baisser le prix de son abonnement de \$20.00 à \$12.50 par boîte par année, à accorder l'échelle de prix de 5.10 et 15c pour les communications extérieures, pourvu que les trois quarts de ses abonnés actuels s'engagent vis-à-vis d'elle pour une période de dix ans, lui donnant ainsi l'équivalent du privilège demandé à la ville, la Chambre de commerce croit devoir recommander aux abonnés du téléphone de prendre le dit engagement en échange des privilèges y attachés.

Proposé et résolu que M. Savard réintègre immédiatement à la Cie du Chemin de Fer la demande de cette Chambre afin d'obtenir le départ du train le dimanche soir.

Proposé et résolu que demande soit faite à qui de droit pour que le contenu de la boîte de malle située près du Château Saguenay soit transporté au bureau de poste le matin pour y être assortie avant d'être livrée à la Cie du Chemin de Fer.

Proposé et résolu que pareilles demandes soient faites pour obtenir des améliorations au bureau de poste permettant de déposer les journaux et paquets lorsque ce bureau est fermé. Et la séance est levée.

M.P.-V. SAVARD

M. P.-V. Savard a intenté contre LA DÉFENSE une action en dommages au montant de cinq mille piastres. Dans cette action le député de Chicoutimi se plaint de notre article en date du 16 novembre et il allègue, entre autres choses, que nous l'avons attaqué dans sa vie privée et comme citoyen, père de famille et catholique pratiquant.

M. Savard interprète mal notre article. Nous avons apprécié sa conduite publique et comme homme politique, c'était notre droit et nous entendons nous défendre et plaider la vérité des faits sous ce rapport. Mais nous n'avons pas entendu attaquer, nous n'avons pas attaqué M. Savard autrement. Le domaine de la vie privée est sacré pour nous et nous tenons à déclarer publiquement que nous protestons contre toute autre interprétation de notre article que celle-ci.

Nous n'avons pas même songé à juger M. Savard autrement que dans sa conduite politique et comme homme politique. Nous n'avons pas un mot à dire contre M. Savard dans sa vie privée. Elle n'est pas de notre ressort et, du reste, nous n'y connaissons aucune tache. Ce point étant réglé, nous allons rencontrer M. Savard sur le seul terrain où nous l'avons jugé, et les tribunaux décideront.

SAVARD vs MASSON

Dans cette poursuite en libelle instituée par M. Savard contre LA DÉFENSE, M. Simon Lapointe, avocat, a comparu et agira en qualité de procureur pour nos intérêts. L'honorable Louis-Philippe Pelletier, dirigera notre cause en qualité de Conseil.

DEMENTI

Le "Journal" aurait pu se dispenser de nous livrer au ridicule en disant FAUSSEMENT, dans son numéro d'aujourd'hui, que, la semaine dernière, nous avons inséré dans notre colonne intitulée "Nouvelles ecclésiastiques" un entrefilet concernant la "Cie de Pulpe." La vérité, c'est que l'article en question se trouvait dans la colonne intitulée "A travers Chicoutimi." "On dit," ajoute-t-il, "que M. Gosselin serait l'auteur de cet entrefilet." La vérité, c'est que M. Gosselin n'a jamais écrit ni inspiré une seule ligne de la DÉFENSE.

Des faussetés de ce genre ne sont pas propres à faire coter bien haut la valeur des "10 colonnes de matière à lire qui sont de la rédaction ordinaire" du Journal. Il y a eu aussi autrefois des "on-dit" tendant à insinuer que M. L.-G. Belley écrivait lui-même

ou inspirait quelques entrefilets de la DÉFENSE. M. Belley, qui sait mieux que personne à quoi s'en tenir sur la vérocité de ces insinuations, a donc mauvaise grâce à donner crédit à des "on-dit" analogues sur M. Gosselin ou sur d'autres.

LES ECOLES DU SOIR

Comme l'année dernière, deux écoles du soir sont ouvertes dans notre ville. Nous espérons qu'un grand nombre de personnes s'empresseront de fréquenter ces écoles qui sont absolument gratuites.

Les classes du soir ont lieu à l'école du centre et à celle du Bassin quatre fois par semaine : le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

LE NATURALISTE CANADIEN

Sommaire de la livraison de novembre

Comment on devient naturaliste.—L'abbé Provancher (V. A. H.)—Excursion en Egypte (E. Gagnault).—Curiosités végétales (H. Tielemans)—Exposition de Chrysanthèmes.—Journaux et Revues.—Publications reçues.

A travers Chicoutimi

M. l'abbé J.-F. Roy, curé de Saint-Alexis, est en ville aujourd'hui.

M. LeBel, de Montréal, représentant de la grande compagnie de tabac de Joliette, est dans notre ville.

Dimanche soir, sur l'invitation de M. le curé de la Cathédrale, une vingtaine des principaux citoyens de la ville se réunissent pour fonder ici une Société Saint-Vincent de Paul. Le projet de M. le curé fut accepté avec empressement, et l'on procéda aussitôt à l'élection des officiers de l'association. Furent élus : président, l'honorable Juge Gagné ; vice-présidents, MM. J.-D. Guay, maire de la ville, et P.-H. Boily ; secrétaire, M.-F.-X. Gosselin, protonotaire ; trésorier, M. Labric.

MARIAGE

Lundi dernier, M. L.-A. Casgrain, agent pour la Cie du Lac St-Jean, conduisait à l'autel Mlle Flora Warren, fille de notre concitoyen M. William Warren. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

L'ÉPOUSE D'UN MÉDECIN

REND HOMMAGE AU VIN DES CARMES Québec, 30 octobre 1899. A MM. A. Toussaint & Cie, Je fais usage de votre vin des Carmes, sur l'ordonnance de mon mari. Depuis longtemps, je souffrais de douleurs si fortes dans l'estomac que je perdais l'énergie, l'appétit et j'étais très faible. Il n'y avait que quelques jours que je prenais du "Vin des Carmes" que tout malaise disparut, mon appétit augmenta et mes forces revinrent. Ce vin, quoique amer, est délicieux. Votre très oblige MME J.-A. GARNEAU, 70-72 rue de l'Église.

GUÉRISSEZ LE RHUME EN UN JOUR

Tablettes "Laxative Bromo-Quinine." Prix 25c. remis si elles ne guérissent pas. Signature E. W. Grove, sur chaque boîte. 5 ct. 99-8 m.

Aux Marchands de la Campagne

Il y a un besoin de licence pour vendre le Vin des Carmes. C'est une préparation médicale, qui n'enivre pas, mais relève et reconstruit. Tous les marchands, quel que soit leur genre d'affaires, peuvent le vendre. Ils n'ont qu'à le demander à leurs fournisseurs.

Le jaune se teint rouge avec bon effet. Essayez-le avec les teintures Magnétiques, 10 cents le paquet.

AUSSETOT PRIS

Le BAUME RHUMAL calme immédiatement les accès de toux et les dissipe.

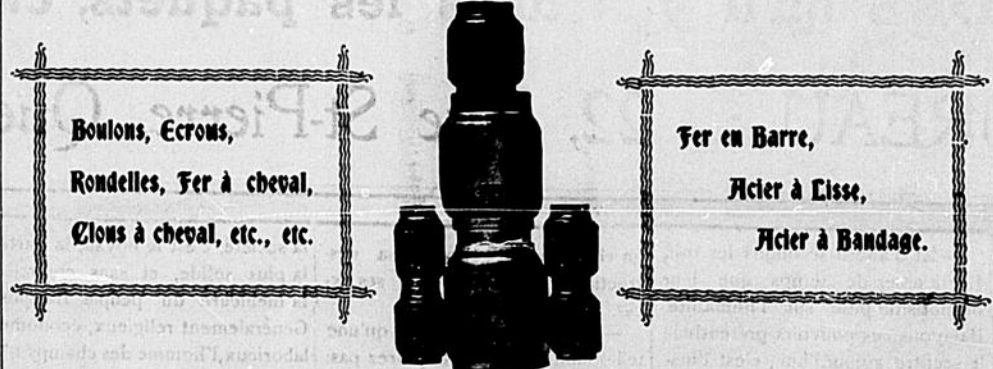
N'expérimentez pas. Acheté les teintures Magnétiques qui sont en usage dans le pays pour au-delà de 25 ans, et toujours avec succès.

Les enfants aiment le PIN ROUGE

du Sud du Dr Harvey. Il ne cause pas ce malaise que tant d'autres font ressentir. EN VENTE PARTOUT 25c. LA BOUTEILLE. CIE DE MEDICINE HARVEY, MRS, Montréal.

Vous seriez surpris de l'effet superbe que vous pouvez produire sur des étoffes bonnes, mais fanées et démodées, avec les teintures Magnétiques, 10 cents le paquet, aucune couleur.

BOIS DE ROUES ROUES PATENTES TOILE A VOITURE Vernis, Peintures, Ressorts de Siège, Brochettes, Ferrures, etc., etc.



Outils de Forge au complet

Coté, Boivin & Cie

N. B. Demandez notre catalogue

M. l'avocat Thomas Lefebvre, de Roberval, est de retour, avec sa fille mademoiselle Juliette, d'un voyage à Montréal.

Un gentilhomme Montréalais, inspecteur général des Forestiers Canadiens, est à Roberval. Il sera à Chicoutimi ces jours-ci.

Nous passons depuis quelque temps par des alternatives d'automne et d'hiver. Froid, dégel, neige et pluie, rien n'y a manqué. Enfin il reste encore un peu de neige et de glace sur le sol jusqu'à nouvel ordre.

M. Simon Lapointe, avocat, vient de partir pour assister à la convention laitière de St-Jérôme, comté de Terbonne. Lors de son passage à Québec, il aura une entrevue particulière avec l'honorable Louis Philippe Pelletier qui est le Conseil de notre défense dans la poursuite que vient de nous intenter M. P.-V. Savard.

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que, la semaine dernière, une requête recommandant au Conseil de ville de voter une exemption de taxes en faveur de la Cie de Pulpe, si elle construit ici la grande usine projetée, a été signée par la presque totalité des contribuables. Espérons maintenant que le Conseil de ville fera preuve de la même intelligence des intérêts publics, et que la Cie de Pulpe se rendra à des arguments aussi pratiques.

CONTE DE NOËL

ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX FEMMES

Les propriétaires des Pilules Rouges du Dr Coderre sont à imprimer un Almanach des plus jolis et des plus intéressants. "Le violon de Santa Claus," est écrit par M. Louis Fréchet, spécialement pour l'Almanach des Pilules Rouges du Dr Coderre, et pas une seule femme ne lira ce conte sans verser des larmes d'attendrissement. Ce conte est enregistré au bureau du ministre de l'Agriculture, à Ottawa, et ne pourra être lu que dans cet Almanach.

L'Almanach des Pilules Rouges du Dr Coderre est essentiellement catholique, et en outre de choses très intéressantes, il contient toutes les fêtes religieuses.

Au delà de 75,000 femmes ont déjà envoyé leurs noms pour avoir cet Almanach dont le nombre est limité à 100,000 ; il est donc très important que les femmes qui désirent l'avoir, envoient leurs noms immédiatement à la Cie Chimique Franco-Américaine, Montréal, qui s'empressera de le leur expédier.

Cour Supérieure Chicoutimi

IN RE Thibeau Frères & Cie

Reqt cession. E. Lacombe & Cie

Les dits E. Lacombe & Cie ayant fait cession de leurs biens pour le bénéfice de leurs créanciers, en novembre courant, avis est par les présentes donné aux créanciers de E. Lacombe & Cie et à leurs créanciers personnels d'être présents au bureau du protonotaire à Chicoutimi, devant l'honorable juge J.-A. Gagné, au palais de justice le onze décembre prochain à dix heures du matin pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et inspecteurs aux biens des dits insolubles. Chicoutimi, 25 nov. 1899. F.-X. GOSSELIN

L. Alain, Procureur du gard. prov. 30, 11, 99-1 fs.

EUX-MÊMES

La plupart des médecins conseillent l'emploi du BAUME RHUMAL à leurs patients

GRATIS

Le Nouveau Catalogue de Noël de la Maison

G. A. Holland & Son Co.

sera envoyé franco à toutes adresses

sur réception de 2 cts. (timbres) pour frais de Poste.

Ce livre vaut pour le moins \$1.00. Il contient au-delà de 460 gravures, illustrant tout ce qui se produit de mieux dans le Japon, l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada, en fait de Poupées, de Jouets, d'Objets de Fantaisie, de Papiers, de Jeux, d'Instruments de Musique, et d'Objets de Sport.

Vous avez sous la main, dans ce livret, le choix du meilleur stock au Canada pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, et cela sans vous déranger de la maison. Quant à nos prix, le livre vous les dira. Nous ne craignons pas la compétition.

G. A. Holland & Son Co., MANUFACTURIERS & IMPORTATEURS, Montréal, Canada.

Établi 1843.

Canada.

RENOVATEUR PARISIEN DE CHEVEUX LUBY POUR LES CHEVEUX ARTICLES DE TOILETTE INDISPENSABLES POUR LA JEUNESSE PERPETUELLE DES CHEVEUX MAQUE ESSAI REUSSIT PARFAITEMENT ET BONNE ENTIERE SATISFACTION. Chez les Chimistes et Parfumeurs, 50c. la bouteille.

PROFITEZ-EN Vous avez une occasion unique d'acheter A bon marché Allez chez P. H. BOILY Vous trouverez la plusieurs sortes de marchandises Dont on veut se défaire VENDUES A REDUCTION.

Spécialités ! Epicerie, Ferronneries GRANDE OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY

Articles de sport : PATINS, "HOCKEYS" ET AUTRES, RAQUETTES, FUSILS DE CHASSE AUSSI, UN LOT DE CARABINES "NIDER", VENDUES A TRES BAS PRIX

Assortiment très varié Tous les articles de ferronneries, Assortiment complet et peintures, huiles, vernis, et toutes les fournitures de construction.

Assortiment général d'épicerie de premier choix THÉS, CAFÉS, DANS TOUS LES PRIX, SUCRE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES POISSON, TABACS, canadiens et autres, PIPES, FARINES, GRAINS et POISSONS de TOUTES SORTES

Le tout a bon marché CHEZ : Thomas Cote, EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY

Le plaisir pour tous ! Demandez à votre fournisseur le jeu des jeux, pour tous les âges. BOBITY \$1.00 et \$1.50 G. A. HOLLAND & SON CO., Manufacturiers, Montréal, Canada.

La fonderie Bergeron A EN MAINS LES PLUS BEAUX MODELES ET FAIT LES

MEILLEURS POELES QUI SOIENT FONDUS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Poeles de cuisine, a un, a deux Et a trois ponts, Etc., Etc

Épithètes de toutes formes, de toutes grandeurs et de tous prix Aussi clôtures pour les tombes.

Beaux et nombreux patrons de galeries. Patrons pour les clôtures en fonte. Etc.

Toutes réparations dans les poêles et les machineries faites avec la plus grande promptitude et le plus grand soin.

BELLES LETTRES POUR FAIRE DES ENSEIGNES

Nous ne nous occupons pas seulement des ouvrages en fonte, mais nous faisons aussi tous les travaux possibles en fer. Nous possédons un magnifique tour pour tourner le fer et la fonte.

Nous sommes aussi agents pour la vente d'instruments aratoires pour la grande maison MOODY.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de la manière dont vous serez servis. ROGER BERGERON, Fondeur et forgeron RUE RACINE, CHICOUTIMI.